

COMMISSION SECURITE ENVIRONNEMENT

Réunion du 16 mars 2017

PROCES VERBAL

Présents: MM. BAUVIN, Plant Manager, YARA - BENJELLOUN, D.R.I.G.M. - S.P.W. - BERTONI, riveraine - BURTON, Responsable Environnement, YARA - DEGAND, riverain - DEMAREZ, Echevine, Ville de Saint-Ghislain - ERGOT, Division du Contrôle des Risques Chimiques - GLAUDE, Province de Hainaut - GRIVET, Directeur de site, PRINCE ERACHEM S.A. - HUBENS, Les Trous Verts - HULOT, Bureau d'études IRCO, Conseil WOS - LELEUX, Service Aménagement du Territoire, Ville de Saint-Ghislain - MONTERO REDONDO, Stagiaire - D.P.A. - POTTIEZ, SOS Hautrage et Environs - PRIMOSIG, Attaché qualifié - D.P.A. - S.P.W. - QUENON, F. Planu, Bureau de Sécurité Civile - RIFAUT, ADVACHEM. - VERSCHUERE, ALL-IN TANK SERVICE (WOS) - WILMART, Les Trous Verts

Excusés: MM. CLAERBOUT, riverain - DRAMAIX, SOS Hautrage et Environs - FAUTSCH, PRINCE ERACHEM S.A. - FINET, I.D.E.A - GEORGE, riverain - GREGOIRE, HAINAUT TANKING - HUBERT, PRINCE ERACHEM S.A. - LELOUX, SOS Hautrage et Environs - MERTENS, Zone de Secours Hainaut Centre - PHILIPPE, riveraine - STUEZ, riverain - VANDEN DRIES, riveraine - VAN DER MER, POLYOL BELGIUM - VANDERSCHUEREN, POLYOL BELGIUM

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 8 décembre 2016

Suite à l'envoi du procès verbal provisoire, Messieurs DOUILLEZ et VERSCHUERE ont apporté quelques petites modifications. Elles ont été intégrées au procès verbal envoyé avec la convocation.

Il n'y a pas d'autre remarque, le procès verbal est approuvé.

2. Nuisances: bruit – odeurs: compte rendu des sous-groupes

Les sous-groupes ne sont pas réunis.

Monsieur BAUVIN signale qu'il n'y a pas eu de plainte relative au bruit depuis la dernière réunion, pas plus que de plainte relative aux odeurs.

Madame BERTONI confirme que c'est le calme plat au niveau du bruit.

Monsieur WILMART signale que si ce n'est un jour de la semaine dernière où il y a eu des odeurs, mais cela n'a pas duré, il n'y a rien eu de spécial. Il s'agissait d'odeurs inhabituelles mais il ne pourrait dire d'où elles venaient.

Monsieur VERSCHUERE précise qu'il n'y a pas d'activité chez eux pour l'instant. On procède simplement à des travaux de nettoyage, il n'y a pas de produits chimiques, pas de réchauffement, aucune activité qui pourrait générer des odeurs.

Il y a eu sur le parking face à la Darse un semi-remorque qui a été mis en feu et le chargement en brûlant a pu provoquer des odeurs mais c'était il y a 4 à 5 semaines.

Monsieur WILMART confirme que les odeurs qu'il a perçues, c'était la semaine dernière mais il ne dit pas que cela venait de chez WOS. Il répète que c'était des odeurs qu'il n'a pas reconnues.

3. Dernières nouvelles du zoning: projets, incidents, avenir des entreprises

La note habituelle est remise en séance par Monsieur BURTON, Madame HUBERT ne pouvant assister à la réunion (en annexe pour les personnes qui n'assistaient pas à la réunion).

Préalablement aux dernières nouvelles, Monsieur BURTON signale que dans le cadre de l'éco-zoning, l'I.D.E.A. a obtenu un subside pour installer un pilote de la station d'épuration pour voir les possibilités de traiter les eaux industrielles des différentes entreprises. L'expérience va durer plus de 2 ans et l'objectif est de rejeter de l'eau plus propre. Les eaux des différentes entreprises vont être reprises et mélangées afin de voir les variations.

C'est l'I.D.E.A. qui porte le projet et va probablement demander le permis.

Monsieur BAUVIN ajoute qu'aujourd'hui, une partie des eaux va vers la Haine et une partie est reprise par la station d'épuration de WASMUËL.

Pour ADVACHEM, outre ce qu'il y a dans la note, Monsieur RIFAUT précise que pour l'engagement, il s'agit d'un ingénieur et pour les accidents; il s'agit d'une entaille au front pour l'un et pour l'autre, la personne en descendant un escalier, s'est cognée contre la rambarde de protection.

Pour DOW - Polyol, Monsieur BURTON signale que ses représentants ne pouvaient être présents suite à un arrêt technique en cours et qui va durer jusqu'au 27 mars. Il donne lecture de ce qu'il y a dans la note.

Pour ERACHEM COMILOG, il y a un changement de nom suite au rachat de la société par le groupe américain PRINCE. C'est devenu PRINCE ERACHEM. La vente est effective depuis le 31 décembre 2016. Monsieur GRIVET ajoute qu'ils apprennent à se connaître, à se faire confiance.

Le projet de restructuration qui accompagne ce projet avance, on a signé avec les organisations syndicales.

On a également mis en place une salle de contrôle centralisée et il y a une nouvelle loge de garde qui remplace la loge provisoire.

Le site évolue, il y a beaucoup de potentiel dans la reprise avec PRINCE, il y a de nouveaux marchés, de nouvelles sources d'approvisionnement.

Il y a déjà des entreprises PRINCE en Europe, il y en a une à BRUGES qui emploie 150 personnes, il y a 2 sites en Angleterre et un en Allemagne.

ERACHEM, c'est la branche chimique du manganèse d'ERAMET.

Au niveau Environnement/Sécurité, les résultats du dépoussiéreur sont excellents.

Pour le reste, voir la note.

Monsieur POTTIEZ demande ce qu'il est en de l'activité cuivre.

Monsieur GRIVET admet qu'on parle rarement du cuivre, car à TERTRE, c'est la seule usine du groupe qui a cette activité. On s'est développé essentiellement dans le recyclage. On souhaite également développer le recyclage du lithium.

Pour WOS, Monsieur HULOT rappelle qu'en termes de production, il n'y a toujours rien sur le site. On est toujours en train de faire le tour pour voir tout ce qu'il est possible de récupérer dans le but de regrouper des huiles, de faire du stockage et d'assurer la redistribution du mazout.

Monsieur VERSCHUERE confirme qu'il n'y aura plus de cracking, ni de traitement de produits sur le site. Ce sera seulement du stockage et de la distribution.

Monsieur HULOT ajoute que l'entreprise reste Seveso seuil bas mais c'est à cause des quantités.

Monsieur PRIMOSIG précise que l'autorisation qui existait pour WOS peut être transférée à son repreneur s'il n'y a pas de mise en œuvre de nouvelles rubriques de classement autres que de classe 3, ni d'augmentation du danger, des nuisances ou inconvénients générés par l'activité vis-à-vis de l'homme et/ou de l'environnement.

Le permis actuel est valable jusque 2019. Fin 2018, on saura exactement ce qu'on va faire et, sur cette base, rédiger une nouvelle demande de permis.

Les installations du cracking vont être démantelées. Il ne devrait plus y avoir de nuisances du point de vue des odeurs.

Monsieur PRIMOSIG rappelle qu'il faudra un rapport pour les cuves qui prouve qu'il n'y a pas de danger.

Pour SHANKS, voir la note.

Pour YARA, Monsieur BAUVIN souligne la bonne évolution en ce qui concerne les accidents avec près d'un an sans accident pour le personnel YARA et l'ensemble de ses sous-traitants. Il confirme également que le contexte économique reste difficile même si certains événements ont permis de limiter les dégâts.

On prépare, comme tous les 4 ans le grand arrêt de l'unité d'ammoniac qui durera 8 semaines fin 2018. On ne conservera pas de stock d'ammoniac tampon, il faudra donc arrêter toutes les autres unités de production pendant un mois.

Monsieur PRIMOSIG demande si ERACHEM sera impacté.

Monsieur BAUVIN répond par l'affirmative même si on va essayer de limiter l'impact au maximum. Il ajoute qu'il faut se préparer longtemps à l'avance pour ce genre d'arrêt car il s'agit de travaux très importants.

Monsieur GRIVET ajoute que pour eux aussi, c'est important de savoir qu'il va y avoir cet arrêt longtemps à l'avance car cela permet de prévoir l'augmentation du stockage d'ammoniac pour pouvoir fournir les clients.

D'autre part, Monsieur BAUVIN signale qu'ils sont occupés au changement des câbles à haute tension. YARA prévoit également, lors de l'arrêt de 2018, le remplacement des câbles principaux qui appartiennent à ELIA, mais ils ne sont plus responsables et nous ont dit que si on voulait anticiper leur remplacement, c'était à notre charge. On va donc les remplacer car certains datent de 1928.

Enfin, on finalise le nouveau parc à conteneurs sur le site et pour ce qui est du chantier de traitement des sols, il devrait reprendre après avoir été suspendu à cause des pluies.

4. Divers

Monsieur POTTIEZ voudrait savoir si le site WANTY a été totalement dépollué.

Madame LELEUX confirme que le sol a bien été dépollué.

Monsieur POTTIEZ croit savoir qu'il y avait une entreprise qui était intéressée par ce site.

Monsieur RIFAUT pense que cette zone est destinée à faire un parking.

Monsieur GRIVET signale qu'à un moment, il y a effectivement eu un projet pour une entreprise, mais il n'a pas été retenu car le marché a évolué.

Madame DEMAREZ a deux points à signaler.

Le premier c'est que la Ville de SAINT-GHISLAIN a signé la convention des maires dans le cadre de POLLEC 2 pour diminuer la production de CO₂. Pour ce projet, il y a différents acteurs, il y a l'administration communale, le logement, la mobilité,... mais aussi les entreprises. On va donc prendre contact avec les entreprises pour voir ce qui a été fait et voir ce qu'il est possible de faire.

Monsieur RIFAUT signale que les entreprises n'ont aucune obligation à ce sujet. Elles vont donc répondre sur ce qui a été fait au niveau de la diminution des émissions. Il reste aussi beaucoup à faire au niveau de la mobilité du personnel.

Le deuxième point, c'est que la Ville a fait un partenariat public/privé avec GOOGLE pour l'installation d'un radar préventif à proximité de leur usine, route de Ghlin.

On voudrait voir si d'autres entreprises sont intéressées par ce genre de projet, notamment au niveau de la route de Wallonie où il y a assez bien de problèmes.

Madame QUENON a une proposition de sujet pour la prochaine réunion. En termes d'alerte à la population, il y a plusieurs projets, notamment BE-ALERT. Il s'agit d'un outil d'alerte par différents canaux. Il y a une campagne de communication qui est prévue en juin. Elle propose qu'il y ait une présentation du projet lors de la prochaine réunion.

Et concernant l'alerte par les sirènes, il y a un projet pour analyser l'impact des sirènes sur la population. Cela pourrait être présenté également.

Monsieur WILMART souhaiterait que l'on rappelle à l'aérodrome de SAINT-GHISLAIN que les avions ne doivent pas survoler le zoning. Quand il fait bon, les avions passent systématiquement au-dessus.

Madame DEMAREZ signale qu'une demande sera faite afin que cette interdiction du survol du zoning soit rappelée aux pilotes et on demandera également à être informé de ce qui aura été fait suite à cette demande.

Monsieur POTTIEZ rappelle qu'il avait été question d'associer la Commission à l'éco-zoning, or, on apprend ici qu'il va y avoir une station d'épuration pour l'ensemble des entreprises.

Les entreprises précisent qu'il s'agit seulement du pilote et non de la station d'épuration.

Monsieur HULOT signale qu'il y a une interrogation de Comfort Energy sur le fait qu'ils aient été désignés comme animateur du sous-groupe "odeurs".

C'est historique, cela date de l'époque où WOS était souvent la source d'émissions d'odeurs. Mais maintenant qu'il n'y a plus de cracking, ni d'activités de production, cela n'a plus de raison d'être, le sous-groupe en lui-même n'a plus de raison d'être. Rien n'empêche de toute façon, s'il y a occasionnellement un problème d'odeurs d'en faire part lors de la réunion de la Commission.